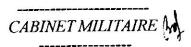
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès

MAISON MILITAIRE



DECRET Nº 98-104 du 24/03/98

PORTANT NOMINATION A TITRE POSTHUME DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS

Le Président De La République, Chef de l' Etat, Grand Maître des Ordres Nationaux

- Vu l'acte fondamental du 24 Octobre 1997,
- Vu le décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités d'attribution de la dignité de Grand Croix;
- Vu le décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le décret n° 60/205 DU 28
 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, dévouement congolais et de la médaille d'Honneur;
- Vu le décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux;
- Vu le décret n° 002/97 du 2 Novembre 1997, tel que modifié par le décret n°98-5 du 20 février 1998 portant nomination des membres Gouvernement;
- Vu le décret n° 97/13 du 12 décembre 1997, portant organisation des Intérims des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er: est nommé dans l'Ordre du mérite congolais à titre posthume.

Au grade de Commandeur

Monsieur DEMBE Jean Félix, surveillant des travaux génie civil à AGIP.

Article 2: Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU- NGUESSO

Par Le Président de la République,

Le Ministre des Finances et du Budget.

Mathias DZON